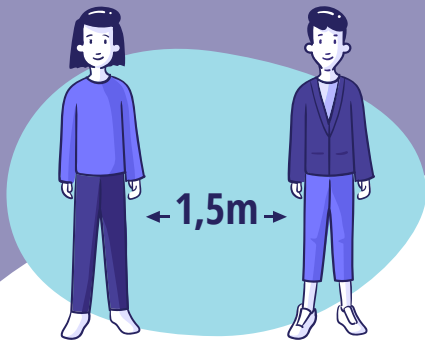


# Domestiques, pour votre sécurité :



Maintenez une distance suffisante



Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains



Ne serrez pas la main



Portez de préférence des équipements de protection et prévoyez un gel désinfectant à l'entrée de l'habitation



Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier



S'il est impossible de respecter une distance suffisante, suivez les instructions concernant les équipements de protection et de nettoyage

- Sensibilisez les résidents aux mesures de sécurité applicables dans l'habitation.
- Établissez des accords clairs avec l'employeur concernant les dispositifs et mesures de sécurité. Également lorsque l'un des membres de la famille présente des symptômes.
- Respectez les règles d'application en matière de nettoyage.
- Accordez une attention supplémentaire au nettoyage/à la désinfection des surfaces fréquemment touchées.
- Prévoyez une poubelle refermable à l'entrée.
- Veillez à une bonne hygiène du matériel de nettoyage et des équipements de travail.
- Celui ou celle qui est malade reste à la maison et en informe l'employeur.

## Vous avez encore des questions ?

Consultez le guide sectoriel et les directives du gouvernement sur [www.fs323.be/corona](http://www.fs323.be/corona) ou envoyez un e-mail à [stopcorona@fs323.be](mailto:stopcorona@fs323.be).

Édition du Fonds Social du secteur immobilier version 4 mai 2020